DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009

Délibération
n° 2009.10. 92.B

Fourniture et livraison de produits chimiques pour les stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines de la ComAGA : appel d'offres ouvert

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

	DELIBERATION N° 2009.10. 92.B
ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES	Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES STATIONS D'EPURATION DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES DE LA COMAGA : APPEL D'OFFRES OUVERT

Les techniques de traitement des eaux résiduaires urbaines des stations d'épuration comportent différentes phases. Leur mise en œuvre nécessite l'emploi de différents produits chimiques. Pour l'acquisition de ces fournitures, il est nécessaire de relancer une consultation.

La procédure utilisée serait un appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Les prestations à réaliser s'inscriront dans les fourchettes annuelles suivantes :

Lot 1 – Polymères de déshydratation

Polymère poudre Montant minimum : 20 000 € HT
Montant maximum : 80 000 € HT

Polymère liquide Montant minimum : 2 000 € HT
Montant maximum : 8 000 € HT

Lot 2 – Hypochlorite de sodium, lessive de soude, sel adoucisseur

Montant minimum : 1 200 € HT
Montant maximum : 4 800 € HT

Lot 3 – Chlorure ferrique

Montant minimum : 20 000 € HT
Montant maximum : 80 000 € HT

Vu l'avis favorable de la commission environnement – cadre de vie – construction du 15 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER, les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que :

- chaque marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2010.
- il est renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe assainissement – article 6062.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **14 octobre 2009**	**Affiché le :** **14 octobre 2009**